

Décision n° EE - - 0993 /MEN/DEL  
du 03 SEP 2009  
portant opérations de fin de trimestre dans l'enseignement  
secondaire général au titre de l'année scolaire 2009-2010.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;  
Vu le décret n° 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2007-458 du 20 avril 2007 portant attributions des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2004-564 du 07 octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale ;

DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les opérations de fin de trimestre de l'année scolaire 2009-2010 dans les établissements publics et privés de l'enseignement secondaire général se présentent comme suit :

PREMIER TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 04 décembre 2009.
- Calcul des moyennes, conseil de classes et transmission des rapports de fin de trimestre à la DREN : du lundi 07 au vendredi 18 décembre 2009.

DEUXIEME TRIMESTRE


- Date d'arrêt des notes : vendredi 05 mars 2010.
- Calcul des moyennes, conseil de classes et transmission des rapports de fin de trimestre à la DREN : du lundi 08 au vendredi 19 mars 2010 inclus.

TROISIEME TRIMESTRE

- Date d'arrêt des notes : vendredi 14 mai 2010.
- Calcul des moyennes et conseil de classes : du lundi 17 au vendredi 28 mai inclus.
- Transmission des rapports de fin de trimestre et d'année à la DREN : vendredi 23 juillet 2010.

ARTICLE 2 :

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. ¶

  
Gilbert BLEU-LAINE